par Raphaëlle Péretié

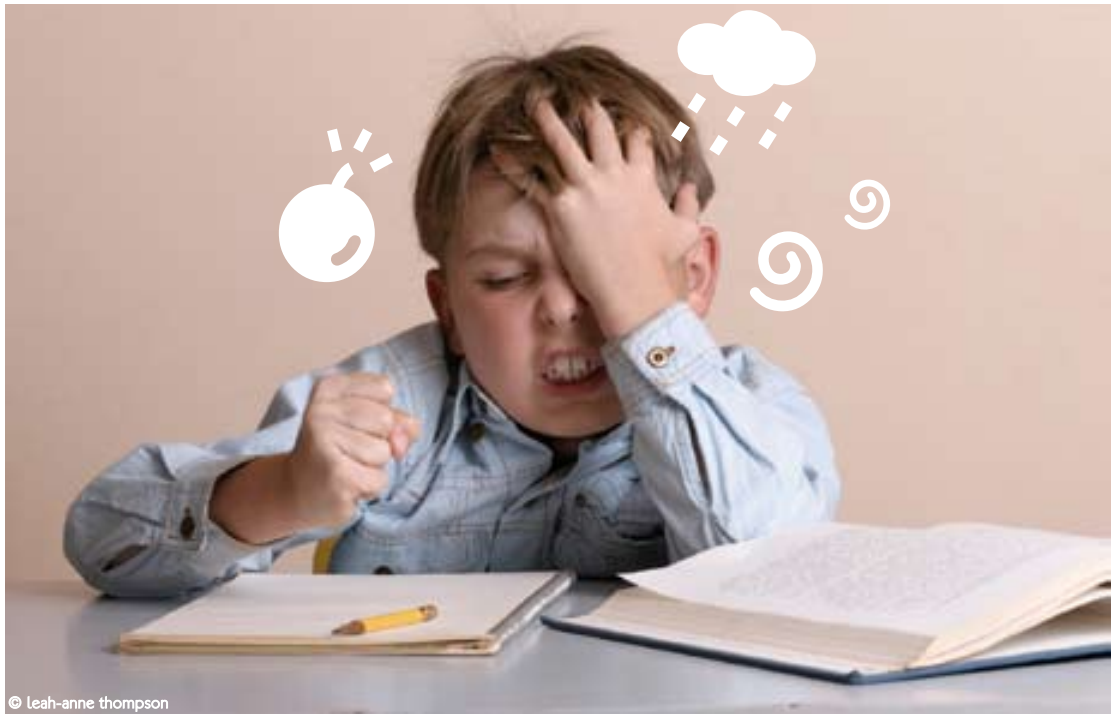
© leah-anne thompson

Fâché avec l'école : comment aider votre enfant

Cela fait des mois que vous vous énervez sur les devoirs de votre rejeton. Carnet de notes peu glorieux, tensions familiales, anxiété… Vous êtes déterminé à aider votre enfant coûte que coûte, mais comment ?

Avant tout, relativisez

Pourtant banals, les soucis scolaires sont souvent dramatisés. En psychologie de l'enfant, « près de 80 % des demandes de consultation sont liées à un problème à l'école », indique Jeanne Siaud-Facchin*, bien avant les problèmes de sommeil, d'alimentation ou de sociabilité. Commencez par vous interroger sur la nature des difficultés scolaires. Sont-elles anciennes ou récentes ? généralisées ou focalisées sur certaines matières ? Gardez à l'esprit que l'apprentissage constitue, par essence, une déstabilisation. Comme l'explique Jeanne Siaud-Facchin, « en passant de ce que l'enfant maîtrise à ce qu'il ne connaît pas encore, il traverse un moment de vide ». La peur (de se tromper, de réussir, d'être ridicule, d'être rejeté…) y est centrale.

Et puis, surtout, déculpabilisez. Trop souvent dénoncés comme uniques responsables de tous les maux à l'école, les parents s'accrochent aux notes comme s'il s'agissait d'un indice tangible de la qualité de leur éducation. « Les enfants ont pourtant leurs propres ressources, avec une véritable autonomie de fonctionnement » souligne Jeanne Siaud-Facchin.

Mais ne vous voilez pas la face non plus ! Sans être alarmiste, réagissez. Des résultats médiocres constituent souvent la source d'une auto-dévalorisation et d'un mal-être. Mais attention ! Si l'enfant qui se trouve en difficulté scolaire est presque toujours en souffrance, celui qui décroche des 18/20 ne va pas forcément bien psychologiquement.
En revanche, sur le plan émotionnel, un élève préoccupé par un souci familial ou personnel ne peut pas être pleinement disponible pour écouter et se concentrer sur son travail. La qualité de la relation avec l'instituteur ou l'institutrice joue parfois un rôle dans la motivation, ainsi que la volonté de s'intégrer dans la classe. Il peut être plus avantageux pour un enfant d'incarner le rôle du pitre que celui de l'intello.

Concrètement…

La première recommandation est de prendre rendez-vous avec le maître ou la maîtresse… avec prudence. Il/elle ne détient pas nécessairement la réponse. Cependant, son avis est intéressant à prendre en compte.

Un projet de redoublement requiert la plus grande prudence. Selon Jeanne Siaud-Facchin, « il s'agit d'une attaque de l'image de soi ». Sauf si l'enfant a été malade au cours de l'année scolaire, il est essentiel de maintenir le dialogue avec l'enseignant et avec le directeur de l'école, pour cerner ce qu'ils attendent du redoublement.

Les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de déterminer le type d'aide adapté. Comment s'y retrouver au niveau du diagnostic ? Dyslexie, manque de confiance en soi, hyperactivité, anxiété, difficultés de concentration… Côté psy, il existe deux écoles : l'une privilégie la dimension émotionnelle, l'autre met l'accent sur le processus d'apprentissage. Dans la réalité, les deux types de troubles coexistent. Les confondre et traiter l'un à la place de l'autre restent souvent sans résultat.

L'idéal est que l'enfant fasse l'objet d'un bilan complet réalisé par un psychologue, en prenant en compte son fonctionnement intellectuel et son fonctionnement émotionnel. Une fois le diagnostic établi et la source des difficultés identifiée, une aide efficace devient envisageable. Au-delà de la réussite au sens strict du terme, l'objectif est de permettre à l'enfant de renouer avec le plaisir d'apprendre.

En pratique

• Les CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques)
Ils sont implantés dans chaque département et reçoivent les enfants présentant des difficultés psychologiques et scolaires. L'équipe est composée de médecins, d'orthophonistes et de psychologues. La consultation est gratuite.

• Les orthophonistes, pédopsychiatres ou psychologues en libéral

• Le soutien scolaire
Les éternels conflits familiaux autour de la question des devoirs peuvent s'atténuer. Mais vous risquez, en vous limitant au soutien scolaire, de vous attaquer au symptôme plus qu'à la compréhension de sa cause.

*Jeanne Siaud-Facchin est psychologue et auteur de l'ouvrage ***Aider l'enfant en difficulté scolaire***, éd. Odile Jacob. Elle a créé à Marseille le premier centre français spécialisé dans le diagnostic et la prise en charge des troubles des apprentissages. L'ouverture d'un centre à Paris est prévue pour 2007.
www.centrecogitoz.fr

La grammaire est une chanson douce

Jeanne et Thomas échouent sur une île mystérieuse où les mots ont justement leur mot à dire : « L'article entrait par une porte, l'adjectif par une autre. Le nom arrivait le dernier. Ils ressortaient ensemble, se tenant par la main, accordés, tout masculin ou tout féminin… ». Un roman pour les enfants en colère avec la grammaire.

D'Erik Orsenna, éd. Stock, 12 € (à partir de 9 ans).

Renseignements utiles

• *Pour les adresses des CMPP, consultez le fichier national des établissements sanitaires et sociaux :* **finess.sante.gouv.fr**. *Choisissez la « recherche libre » et indiquez « CMPP » dans la rubrique « raison sociale » ainsi que votre code postal. En savoir plus :*
www.aideeleves.net/structures/CMPP.htm.

• *Pour obtenir des informations sur l'école et le système éducatif :*
www.education.gouv.fr.
Sur la question de l'orientation :
www.education.gouv.fr/cid74/qui-decide-de-l-orientation-d-un-eleve.html.

• *Pour savoir dans quelle école votre enfant sera scolarisé :*
www.paris.fr (rubrique « Éducation »).

Urgences psychiatrie (24h/24) :
01 40 47 04 47
Allo enfance maltraitée : 119

• *Pour trouver près de chez vous un organisme de soutien scolaire agréé par l'État et bénéficier de la réduction d'impôts sur le revenu de 50 % des sommes que vous versez au titre de service à la personne :*
www.servicealapersonne.gouv.fr (rubrique « Répertoire national des organismes agréés ») ;
www.personia.org (tél. : 0 810 205 008) ;
www.fourmi-verte.fr (tél. : 0 811 88 66 44).

• *Cours particuliers, stages d'été, méthodes alternatives, les meilleurs adresses parisiennes pour améliorer ses résultats.*
***Le guide du soutien scolaire*, de Mariadèle Campion, éd. Parigramme, 6 €.**

par Lamiel Turlot

Du temps près de votre enfant : le congé parental d'éducation

Le congé parental d'éducation permet au père ou à la mère de cesser son activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pour une durée déterminée, sans perdre son emploi, afin de profiter au mieux de son enfant.

Les conditions pour en bénéficier

• **Dans le cas d'une naissance**, la demande de congé parental ne peut être refusée par votre employeur si vous êtes salarié de l'entreprise depuis au moins 1 an, au jour de la naissance, et ce, dès votre premier enfant. Le congé parental n'a pas de durée minimum (il peut être de 3 mois, 6 mois…), mais il doit être d'une durée initiale d'1 an maximum. En revanche, il est renouvelable 2 fois jusqu'aux 3 ans de votre enfant. Une reprise anticipée de votre activité est possible en cas de diminution des ressources du ménage.

• **En cas d'adoption**, la demande de congé parental ne peut vous être refusée si vous êtes salarié de l'entreprise depuis au moins 1 an au jour de l'adoption de votre enfant (de 0 à 16 ans). Si l'enfant a moins de 3 ans, vous bénéficiez du congé parental jusqu'à son troisième anniversaire. En revanche, s'il a entre 3 et 16 ans, vous n'aurez droit qu'à 1 année de congé parental.

La demande de congé

Deux mois avant le congé, vous devez informer votre employeur par lettre recommandée A/R, de la date de départ envisagée et de la durée pendant laquelle vous souhaitez bénéficier du congé.
La demande de renouvellement du congé doit être adressée par lettre recommandée A/R 1 mois avant la fin de la première période.

Votre situation pendant le congé

• Pendant le congé parental, votre contrat de travail est suspendu, et non rompu. Vous conservez donc le bénéfice de tous vos avantages acquis avant le début du congé, ainsi que vos droits aux prestations en nature de l'assurance maladie, maternité, invalidité et décès. En revanche, la durée du congé parental est prise en compte pour moitié dans la détermination des droits liés à l'ancienneté et ne donne pas des droits à congés payés.

• Votre employeur ne peut vous licencier pour un motif lié au congé.

• Vous ne percevez pas de rémunération de la part de votre employeur, sauf dispositions plus favorables dans votre convention collective.

• Il vous est interdit d'exercer une activité professionnelle, à l'exception du suivi d'une formation non rémunérée ou d'une activité d'assistante maternelle.

• Vous conservez votre droit à l'allocation de base de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) si vos ressources ne dépassent pas une certaine limite.

• Vous pouvez bénéficier du «complément de libre choix d'activité», prestation versée par la CAF dans le cadre de la PAJE, si vous avez au moins 1 enfant de moins de 3 ans et si vous justifiez d'au moins 8 trimestres de cotisation vieillesse dans les 2 années qui précèdent la naissance ou l'adoption de votre enfant (dans les 4 années pour 2 enfants et dans les 5 années pour 3 enfants ou plus). Ce complément est versé pendant 6 mois pour 1 seul enfant à charge, et jusqu'au 3 ans de l'enfant pour plusieurs enfants à charge.

• Depuis janvier 2006, il existe un «complément optionnel de libre choix d'activité» pour les parents qui ont au moins 3 enfants (le dernier né ou adopté à compter du 1er juillet 2006) et qui cessent totalement leur activité pendant 12 mois maximum. Ce complément est accordé à la condition qu'une activité professionnelle ait été exercée pendant 2 ans au moins au cours des 5 ans précédant la naissance ou l'adoption. Le montant de l'allocation est de 580,98 € par mois, voire de 750,01 € par mois si vous ne percevez pas l'allocation de base de la PAJE.

Attention, cette option est définitive et vous ne pourrez pas y renoncer pour bénéficier ultérieurement du complément de libre choix d'activité pour le même enfant.

La reprise d'activité

À l'issue du congé, vous retrouvez votre emploi précédent ou un emploi similaire (même qualification professionnelle et fonctions exercées identiques), avec une rémunération équivalente.

Pour plus d'informations

• *Service Info Emploi du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement,*
tél. : 0 821 347 347.
• *Article L 122-28-1 à L 122-28-7 du Code du travail.*
• **www.caf.fr**
• *Inspection du travail de votre lieu de travail, représentants du personnel de votre société et organisations syndicales.*
• *Aides, calculs de votre quotient familial, adresses des crèches ou des centres de loisir, nouveautés :*
www.famille.paris.fr.
☎ SOS Avocats : 0 825 39 33 00 de 19h à 23h30

Ébullition
CUISINE

par Raphaële Vidaling

Cuisiner à la fraîche

actu cuisine

Nouveaux ateliers de cuisine « spécial fruits et légumes »

Si on vous dit « *Fraîch'Attitude* », vous pensez quoi ? Écolo cool, odeur de potager, brise vivifiante et croquant d'une tige de fenouil ? Bravo, vous avez tout bon. La Fraîche (pour les intimes), c'est la galerie d'art contemporain lancée par Aprifel, l'agence de promotion des fruits et légumes frais. Et la bonne nouvelle, c'est l'ouverture, en octobre, d'un nouvel espace cuisine, proposant des ateliers tout public, y compris pour les petites mains.
« *Cinq à dix par jour* », sous-entendu « fruits et légumes frais », voilà un slogan qu'on connaît tous par cœur. Mais qui l'applique vraiment tous les jours ? Levez la main ! La nouvelle campagne change de formulation : « *la moitié de son assiette en fruits ou légumes frais* ». D'où les ateliers, pour repartir avec plein d'idées.

Les dates à retenir

- 11/10 : **petits plats farceurs de Martine Camillieri, créatrice culinaire et auteur de livres de cuisine pour enfants.**
- 11/10 : **makis salés et sucrés, pour enfants de 7 à 11 ans, avec Sakura.**
- 30/10 : **repas d'Halloween pour enfants accompagnés de leurs parents, avec le chef Bertrand Allombert.**

Design à croquer

Allez voir comme elle est belle, la cuisine de la Fraîch'Attitude ! Elle est signée matali crasset, designer ludique et talentueuse, scénographe du Hi hôtel de Nice.

Galerie Fraîch'Attitude,
60, rue du Faubourg-Poissonnière,
75010 Paris.
Tél. : 01 49 49 15 15.
Site : www.cuisinefraichattitude.com.

L'araignée d'Halloween

Démonstration : petit dessert monstrueux à base de fruit réalisé à la Fraîch'Attitude.

Ingrédients :

- **fruits frais et ronds (pomme, poire, abricot, pêche, orange…)**
- **rouleaux de réglisse**
- **« colle alimentaire » (pâte à tartiner, confiture, crème fraîche…)**
- **paillettes de chocolat**
- **billes de sucre argentées**

Le boulot des parents :

Préparer les fruits en retirant les pépins ou les noyaux et éventuellement la peau, selon les fruits choisis.
Les couper en deux de façon à former des petits dômes.

Le boulot des enfants :

Dérouler un rouleau de réglisse et séparer les deux fils qui sont collés. Découper des petits morceaux de fils de la taille des pattes. Pratiquer des trous dans le fruit avec un cure-dent, suffisamment larges pour pouvoir accueillir les fils de réglisse. Piquer les fils dans les trous. Déposer une touche de matière collante sur le dos de l'araignée. Verser quelques paillettes de chocolat pour la rendre bien velue et coller les yeux en billes argentées.

Restos Kid's friendly : Le Pain Quotidien

Ambiance maison de campagne. Brunch tous les week-end autour de la spécialité de la maison : les tables communes.

Bon à savoir : la maison propose des réhausseurs et des petits livrets pour dessiner.

Cinq adresses à Paris (1er, 2ème, 4ème, 5ème arrondissements) : www.le pain quotidien.com/fr.

Le petit LU

sujet imposé

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi le petit LU s'appelait le petit LU ? Tout a commencé par une histoire d'amour. Il s'appelait Jean-Romain Lefèvre ; il épousa Pauline-Isabelle Utile. De l'union de leurs initiales naquit le dessin d'un biscuit, en 1886, inspiré d'un napperon dont les lettres auraient été brodées. Ils furent heureux et ils eurent plein de… Bambins, premier nom du fameux Petit-Beurre. « *Qui me croque craque. Qui m'a croqué recroquera.* » : tel était son slogan en 1902. Aujourd'hui, le Petit a 120 ans et il n'a pas pris une ride. Il s'en vend chaque année trente millions de paquets dans le monde. Délicieux nature, c'est aussi la base exquise d'un exercice de style.

Que faire avec des Petits-Beurre LU ?

- la base d'un cheese-cake, avec du beurre
- les miettes d'un crumble aux fruits, à la place d'une pâte sablée
- des petites bouchées, une fois réduits en miettes avec du lait concentré sucré
- une sorte de tiramisu aux petits-suisses…

MIAM

MIAM!

Le gâteau de Petits-Beurre

Un gâteau individuel que les enfants peuvent réaliser tout seuls sans danger : pas besoin de couteau, de robot ni de four ! Juste un peu d'habileté et de patience.

Ingrédients :

- **1 paquet de Petits-Beurre LU**
- **1 petit pot de pâte à tartiner au chocolat**
- **2 sachets de thé parfumé (orange, cannelle…)**

Le boulot des parents :

Faire bouillir de l'eau (environ 3 tasses). Faire infuser les deux sachets de thé. Laisser tiédir un peu puis verser dans une assiette creuse.

Le boulot des enfants :

Tremper un biscuit dans le thé pendant 1 seconde. Le poser sur une assiette. Le recouvrir de pâte à tartiner. Tremper un deuxième biscuit. Le poser sur le premier et continuer de la même façon jusqu'à empiler 5 biscuits. Procéder de la même façon avec le reste du paquet. Laisser durcir au réfrigérateur pendant au moins 1 h (plus longtemps, c'est mieux), puis servir.

par Hélène Altmann

L'île des jumeaux

L'île, vous connaissez ? Celle où arrivent les petites cuillères qui disparaissent, les chaussettes dépareillées et les clés qu'on aurait pourtant juré avoir posées là ? Eh bien, il existe aussi une île, appelée «île des Jumeaux». Beaucoup plus lointaine, étrange et fascinante.

Cette île ne se découvre pas comme ça, d'un petit coup de rame. Il faut apprendre à naviguer, repérer les écueils, suivre les bons courants. Mais quand on l'aborde, quel émerveillement ! On peut par exemple y découvrir des jumeaux tellement dans leur monde, et contents d'y être, qu'ils n'entendent plus les sons extérieurs. Appelez-les, bougez, agitez un drapeau : rien n'y fera.
Quand on aborde l'île d'un autre côté, on entre dans la région des « yeux derrière la tête ». C'est bien connu, toutes les mères en ont, heureusement. Ce qu'on ne savait pas, c'est que les jumeaux aussi. L'une des difficultés quotidiennes, quand on est mère de jumeaux, est de s'occuper de l'un sans l'autre… tout en sachant ce que fait cet autre.
Là où nos yeux ne suffisent plus, il y a les yeux cachés du jumeau. Exemple : vous lisez un livre avec l'un dans sa chambre. Tout va bien. Et le deuxième ? Il était dans sa chambre il y a deux secondes, mais vous ne l'entendez plus. Or, quand on n'entend pas un enfant… C'est à cet instant précis que votre chérubin lecteur vous lance : « Maman, va dans le jardin ! Joseph va se faire mal. » Interloquée, vous vous levez, y allez et découvrez le Joseph en question à cheval sur la branche d'un arbre, 3 m au-dessus du sol.
Dans l'île des Jumeaux, il y a aussi des rochers. Entendre par là des zones difficiles, des petits Everest quotidiens. Hypothèse : un petit garçon de 5 ans fait une grosse bêtise. Le choix est vaste à cet âge-là. Mettons qu'il ait pris les clés de la voiture et réussi à la mettre en marche. Vous voulez le gronder, le punir, lui expliquer. C'est sans compter avec son frère jumeau, qui se met entre vous deux et vous explique que vous ne punirez pas son frère. Que d'ailleurs, c'est lui-même qui lui a donné l'idée, que ce n'est pas bien de le gronder. Tout juste s'il ne vous reproche pas d'avoir laissé les clés de la voiture dans l'entrée.
Laissons le mot de la fin à ces chers petits, que nous découvrons chaque jour, quand ils consentent, pour notre plus grand plaisir, à quitter leur île (je vous rassure, les allers-retours sont très fréquents).
« On n'est pas des jumeaux, on est d'abord des frères. »

La récré à deux

Que faire quand on est maman de jumeaux et qu'on a une amie maman de jumeaux ? Ouvrir une boutique qui fasse la part belle aux multiples. On ne parle pas seulement du choix des marques – Maloup, Wowo, Clémence G, Imps&elfs –, qui permet d'habiller Paul autrement que Jacques.
On pense aussi au coin déco, aux meubles vintage (bureau d'écolier double, par exemple), aux idées cadeaux et aux 15 % de réduction accordés aux mamans de multiples. Charme et efficacité garantis.

La récré à deux, 52, avenue Jean-Baptiste-Clément, 92100, Boulogne-Billancourt. Tél. : 01 46 84 69 09.

Coin lecture

À côté des livres éducatifs, explicatifs, démonstratifs sur les jumeaux, en voici un qui sort du lot. Coucou les jumeaux, c'est le joli livre qui vient de naître entre les mains talentueuses de l'Anglaise Charlotte Voake. Poétique, plein d'humour, il raconte les petits moments de Simon et Charlotte. Des petits riens gaiement croqués. Une vision légère et fantaisiste. Une bouffée d'air pour les parents et les enfants.

Coucou les jumeaux, de Charlotte Voake, éd. Gallimard Jeunesse, 5,50 € (dès 3 ans).

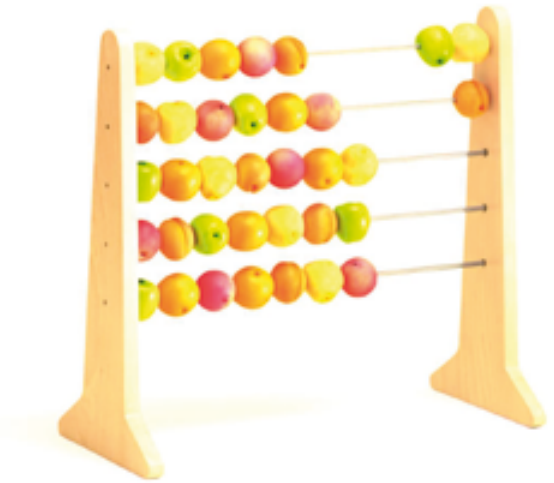

POUR LES BÉBÉS, COMPTONS AU MOINS DEUX FRUITS PAR JOUR.

Chez le bébé comme chez l'adulte, manger des fruits tous les jours est essentiel pour un apport équilibré en vitamines et fibres. Or, aujourd'hui encore, un bébé consomme en moyenne moins d'un fruit par jour.

La suggestion de Blédina : les petits pots et Compotine 100 % fruits

- Deux petits pots équivalent à deux portions de fruits, soit le minimum recommandé par jour pour les bébés.
- Des fruits cultivés spécialement pour eux dans des vergers éloignés des zones de pollution.
- Des petits pots tout prêts, pratiques à déguster, et un grand choix de variétés quelle que soit la saison.

✆ 3240 dites « Blédina » ou www.bledina.com

blédina
DU CÔTÉ DES MAMANS

Adresses

Anne-Claire Petit : **www.anneclairepetit.nl**
Agnès b : **01 40 03 45 00**
Atelier LZC : **www.atelierlzc.fr**
Bonpoint : **01 45 55 63 70**
Bonton : **01 44 39 09 20**
Calesta : **01 42 72 15 59**
Clayeux : **03 85 67 47 47**
Coquelicot & Paprika : **01 48 87 27 47**
DD : **03 25 76 40 00**
Dpam : **01 69 81 46 46**
Finger in the Nose : **01 42 72 04 64**
H&M : **01 55 34 96 86**
IKKS : **02 41 75 21 21**
Isabel Marant enfant : **01 49 23 75 40**
Les Prairies de Paris : **01 47 00 49 19**
Levi's : **03 21 23 98 74**
Little Paul & Joe : **01 40 54 83 88**
Maloup : **01 45 56 07 58**
Monoprix : **01 55 20 70 00**
Petit Bateau : **01 44 76 93 93**
Quincy : **00 32 9 360 16 95**
Repetto : **01 44 71 83 44**
Spring-Court : **02 51 66 36 36**
Z : **04 77 31 13 13**
Zadig & Voltaire Little : **01 42 21 88 88**
Zef :**01 42 60 61 04**
Zôa : **01 44 52 01 67**

Vous souhaitez nous contacter :
envoyez un message à :
contact@bubblemag.fr.
Vous souhaitez nous distribuer :
contactez-nous au :
08 71 51 99 19,
ou sur :
distributeurs@bubblemag.fr.

Rendez-vous en mars 2007 !

Direction, rédaction, publicité : **16, rue de Varize - 75016 Paris - Tél. : 01 45 50 41 80/06 66 42 31 76**
Directrice de la publication et de la rédaction : **Anne-Laure Poullain - annelaure@bubblemag.fr**
Directrice artistique : **Bimbographik : Anne-Claire Lamy - www.bimbographik.com**
Secrétaire de rédaction : **Raphaële Vidaling**
Relations Presse : **Martine Camillieri - Tél. : 06 86 55 26 75** *Photographe mode :* **Delphine Chanet**

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO **Hélène Altmann • Marine Babonneau • Martine Camillieri Christine Chalier • Dr. Pascal Dhennin • Marie Fauré-Lambert • Frédérique Jehanno • Marylène Jan Lamuse : Isabelle d'Ecerville et Muriel Désveaux • Marie Malissen • Raphaëlle Péretié Clémence Rebours • Dr. Alain Terrisse • Lamiel Turlot • Raphaële Vidaling**

Imprimé en France : Imprimerie Bordot - 21140 Semur-en-Auxois
Tous droits de reproduction réservés - Dépôt légal : 4ème trimestre 2006
La rédaction n'est pas responsable des textes, dessins et photographies, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.
Tous les prix indiqués peuvent être sujet à des variations.

Etes-vous Red Castle Sport ?

RED CASTLE SPORT

www.redcastle.fr

agnès b.
ENFANT
www.agnesb.com